



AGBTP de SAINT-ETIENNE - 17 rue de l'Apprentissage - CS 10162 - 42 004 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Tel : 04 77 32 74 98 - www.agbtp.com / Mail : abarbier@agbtp.com

AGBTP de ROANNE - 131 rue Saint Alban - 42 153 RIORGES

Tel : 04 77 68 15 69 - www.agbtp.com / Mail : agbtp42@agbtp.com

Participation "AGBTP LOIRE" CENTRES DE LOISIRS A LA JOURNEE

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que vous êtes en droit de bénéficier d'une aide pour vos enfants pour la fréquentation d'un centre de loisirs à la journée pendant les vacances scolaires :

→ Pour chaque enfant âgé de 6 à 12 ans inclus

→ Montant fixé à **50 € maximum par an et par enfant**

Cette allocation "AGBTP" est accordée si votre enfant fréquente un centre de loisirs agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Les Conditions d'Attribution

Faire compléter l'imprimé ci-dessous par le centre concerné à la fin de chaque période de vacances scolaires

→ Joindre impérativement un RIB personnel : le virement sera effectué sur le compte de l'adhérent

Document à remettre au Centre de Loisirs

Vacances Scolaires : ☐ Printemps ☐ Eté ☐ Automne ☐ Hiver

Montant de l'aide : **50 € maximum / an / enfant**

Je soussigné (e) : _____

Responsable du centre de loisirs : _____

Implanté à : _____

N°Agrément du centre (obligatoire) : _____

Certifie que l'enfant : _____

A participé au centre de loisirs du : _____ au _____

Soit : _____ (nombres de jours) à _____ €

Soit : _____ (nombres de demi-journées) à _____ €

Une participation financière de _____ a été demandée aux familles et a été réglée le _____

Date de la demande :

Cachet du Centre de Vacances (obligatoire)

Signature (obligatoire)